

rais ma réflexion et j'interviendrais dans le processus de rédaction des lois du pays.

J'ai ressenti un véritable choc lorsque je suis arrivé au Parlement. J'ai constaté, lorsque je siégeais de l'autre côté, que mon rôle dans le processus législatif se limitait à bien peu de choses. Même lorsque je m'adressais aux députés d'en face qui formaient alors le gouvernement, ils me disaient justement ressentir la même chose.

• (1050)

Eux aussi avaient l'impression de ne pas avoir leur mot à dire dans le processus législatif. C'est pour cette raison que le groupe de travail McGrath m'est apparu comme un point tournant, et que la question des comités revêt pour moi une telle importance.

Tout au long des trois étapes de réforme que nous avons connues en 11 ans—le Comité Lefebvre, le groupe de travail McGrath, les règles dont nous venons tout juste de doter la Chambre des communes, et la prochaine étape qui s'annonce. . .

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je me demande si le député peut expliquer comment quelqu'un qui vient juste de proposer dorénavant des discours de 10 minutes aux autres députés peut juger bon de parler 50 minutes pendant que d'autres attendent d'avoir la parole. Cela me semble un peu illogique, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Nous sommes vendredi, cela se voit. Le député de Winnipeg Transcona a sûrement entendu toutes les choses gentilles que le député de Peace River a dites à son sujet il y a peu de temps. Mais sous le Règlement encore en vigueur le député a droit de parler aussi longtemps qu'il le veut.

**M. Cooper:** Madame la Présidente, je m'excuse auprès de mon ami de tant parler, mais je n'ai pas eu l'occasion depuis longtemps. . .

**Une voix:** Que ce soit votre chant du cygne, Albert.

**M. Cooper:** . . . d'exprimer, sans limite de temps, certaines pensées qui me sont venues en 11 ans de vie parlementaire.

Le député dit que je suis l'un de ceux qui ont limité les interventions des autres à 10 minutes. Il sait que ce n'est pas vrai; il sait que la modification a simplement transformé la règle des huit heures en règle des cinq heures, ce

### *Initiatives ministérielles*

qui fait donc passer les interventions de 20 minutes à 10 minutes. Il se souviendra également que le Comité McGrath a été le premier, que je sache, à suggérer que la durée des interventions soit raccourcie.

Donc, il y a une logique. Il s'agit de donner à plus de députés la possibilité de participer au débat.

Mais je veux prendre quelques minutes ce matin pour parler de la session qui s'achève, je veux parler des modifications apportées au Règlement et de leurs répercussions sur la Chambre et je veux établir le lien avec les questions dont nous devons nous occuper au cours des prochaines semaines en raison de leur importance.

Nous savons tous, je crois, que nous aborderons d'autres questions et nous étudierons d'autres projets de loi. Mais le sujet le plus important dont nous devons nous occuper c'est l'unité nationale. J'espère, je cherche un mot plus fort car c'est plus qu'un espoir, c'est un ardent désir, que le Parlement sera le véritable forum des discussions.

Je voudrais pouvoir me lever le matin en sachant que je vais participer à un débat qui aura une incidence sur la nature du Canada et que, mieux encore, j'aurai moi-même une influence sur ce débat.

D'après ce qu'on dit, c'est ce qui va arriver. C'est ainsi que ça va se passer. Les députés pourront participer au débat à la Chambre et auront l'occasion d'influer sur ses conclusions.

Je sais que tous les projets de loi et toutes les motions que nous discuterons à la Chambre seront probablement renvoyés à un comité où les députés auront une autre occasion de participer au processus.

Madame la Présidente, vous voyez que j'ai beaucoup de papiers devant moi et que je pourrais facilement continuer pendant plusieurs minutes.

**M. Blaikie:** Continuez, je vous en prie.

**M. Cooper:** Je ne veux pas monopoliser le temps. Je n'en ai pas l'intention. Je voulais exposer ces idées, ce matin, et exprimer à la Chambre les préoccupations, les attitudes et les idéaux que la Chambre devrait exprimer, à mon avis, et dont elle devrait s'inspirer bientôt.

Je remercie les députés et madame la Présidente de m'avoir donné l'occasion et la chance de participer à ce débat. Je souhaite à tous les députés de bien se reposer durant le congé. La plupart d'entre nous travailleront dans leurs circonscriptions, mais j'espère que nous prendrons le temps de nous reposer un peu, parce que nous